

pour une France solidaire dans le monde en 2017













Garantir le juste paiement des impôts par les entreprises et les individus via un reporting public pays par pays et un registre public de bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts aux niveaux français, européen et international, par une révision des conventions fiscales injustes, par l'engagement pour une plus forte harmonisation fiscale en Europe. Enfin, renforcer les poursuites pénales ainsi que les sanctions pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

anama papers, Luxleaks, Offshoreleaks... Les scandales d'évasion et de fraude fiscales se succèdent et l'opinion publique est excédée par ces multiples exemples de particuliers comme de grandes entreprises qui parviennent à faire transiter leur argent dans des territoires où il ne sera pas imposé (les fameux « paradis fiscaux »), de manière à payer le moins d'impôt possible, de manière légale ou illégale. De plus, ces pratiques font perdre chaque année plusieurs centaines de milliards d'euros aux États. En France, on estime que l'évasion fiscale coûte chaque année entre 40 et 60 milliards d'euros à l'État, soit l'équivalent du budget du ministère de l'Éducation nationale. En moyenne et en part de revenu national, les pertes de revenus liées à l'évasion fiscale des multinationales sont 30 % plus importantes dans les pays en développement que dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Les avancées notables qui ont eu lieu en la matière *via* le G20, l'Union Européenne (UE) ou l'OCDE sont malheureusement loin d'être suffisantes face à l'ampleur du problème.

La France peut, et doit, à nouveau montrer l'exemple, en adoptant sur son territoire des mesures de transparence réelle et en durcissant les sanctions à l'égard des fraudeurs de tous types, en révisant en profondeur ses conventions fiscales et en se positionnant fortement, au sein de l'UE, pour une véritable harmonisation des bases fiscales.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Obliger toutes les grandes multinationales françaises à rendre publiques des informations relatives à leur activité (bénéfices, chiffre d'affaires, nombre d'employés) et aux impôts qu'elles payent dans chacun des pays où elles sont implantées, sans exception.

- Dans le cadre de la transposition de la 4° directive anti blanchiment, créer un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés.
- Soutenir activement et publiquement une harmonisation des assiettes fiscales en Europe : avec une Assiette Commune Consolidée sur l'Impôt des Sociétés (ACCIS), les entreprises multinationales ne seraient plus en mesure de choisir les pays qui offrent les avantages fiscaux les plus favorables.
- Fifectuer une étude d'impact complète sur les conventions fiscales que la France a signé avec les pays en développement et mettre en œuvre des mesures adéquates visant à éviter leurs potentiels impacts négatifs. Notamment, au moment de signer de nouveaux traités utiliser le modèle des Nations Unies plutôt que celui de l'OCDE et s'abstenir de réduire les taux de retenue à la source.
- Renforcer, en France, les poursuites pénales ainsi que les sanctions pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Il s'agit notamment de ne plus conférer au Ministre des finances le monopole en matière d'ouverture de poursuites pénales (le « verrou de Bercy »).











pour une France solidaire dans le monde en 2017













En France, rendre les impôts plus progressifs et « justes » socialement, et réduire les mesures - comme la prolifération des crédits d'impôt en dehors de l'intérêt général - qui participent de la concurrence fiscale par le bas, et faire la promotion de mesures fiscales similaires aux niveaux européen et international.

omme le souligne l'article 13 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ». Un système fiscal juste et équitable est donc essentiel pour maximiser les ressources budgétaires de l'État et redistribuer les richesses de manière à réduire les inégalités économiques et sociales. Et ce alors que la France est le 3ème pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) où les inégalités ont le plus augmenté entre 2007 et 2013¹.

Dans un contexte de course à la concurrence fiscale qui entraîne un nivellement fiscal par le bas au sein de l'Union Européenne (UE), l'évolution du système fiscal français est marquée par une perte de progressivité, pourtant essentielle dans la réduction des inégalités :

- Une perte de progressivité du système fiscal: les impôts dont le taux d'imposition évolue en fonction du niveau de revenus et permet une redistribution plus équitable des richesses ne cessent de baisser. L'impôt sur le revenu, qui dépassait 12 % des prélèvements obligatoires en 1981 n'en représente plus que 7,8 %².
- Un basculement vers d'autres prélèvements obligatoires : 80 % des recettes fiscales françaises est prélevé selon le même taux de prélèvement pour tous (à l'image de la TVA³), indépendamment du niveau de vie un mécanisme qui requiert un effort financier plus important de la part des ménages les moins aisés et ne permet donc pas de redistribuer les richesses à l'ensemble de la société. Les impôts forfaitaires tendent également à se développer, notamment à travers les impôts locaux.
- L'érosion de l'assiette fiscale : les crédits d'impôts n'ont jamais coûté aussi cher qu'en 2016 avec une évaluation à plus de 83 milliards d'euros par an⁴. Pourtant il est très difficile d'évaluer

¹⁾ OCDE, Tous concernés, Pourquoi moins d'inégalité profite à tous, mai 2015, disponible sur : https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Tous_concernes_covers.pdf

²⁾ Mathias ANDRE, Malka GUILLOT, 1914-2014: cent ans d'impôt sur le revenu, *in* Les notes de l'IPP n°12, Institut des Politiques Publiques, juillet 2014.

³⁾ Ministère des Finances et des comptes publics, projet loi de finances 2016, disponible sur : http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3096.asp

⁴⁾ Evaluations des voies et moyens, Annexe au projet de loi de finances pour 2016, Tome II Dépenses.

l'efficacité des niches fiscales⁵, qui sont par ailleurs essentiellement réservées aux entreprises et foyers les plus aisés : par exemple, le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) bénéficie à 63 % des entreprises de plus de 500 salariés qui créent moins de 20 % des emplois en recherche et développement⁶.

- Baisse de l'imposition des sociétés : les dépenses fiscales et crédits d'impôt ne cessent de se multiplier pendant que le taux d'imposition sur les sociétés est constamment abaissé, passant de 50 % en 1980 à 33 % de nos jours jusqu'à 28 % dans les prochaines années.

Le système économique injuste actuel a permis la concentration de richesses aux mains d'une minorité. Les plus pauvres sont soumis à une pression fiscale trop forte, tandis que les particuliers et les entreprises les plus riches ne contribuent pas assez. Si les États n'interviennent pas pour rétablir l'équilibre, il n'y a aucun espoir de créer un avenir plus juste pour le plus grand nombre. Chacun, particulier comme entreprise, doit être imposé à hauteur de ses véritables moyens, et personne ne devrait pouvoir échapper à une forme d'impôt. Sur le territoire français, mais également dans le cadre de l'UE et de sa politique de développement, la France doit promouvoir un système fiscal juste qui permette une réduction des inégalités ici et ailleurs.

Les demandes ci-dessous, qui concernent essentiellement les échelons français et européens, sont également cruciales à l'échelle internationale et pour les pays en développement car la France se doit d'une part, d'être exemplaire et moteur en appliquant à elle-même les mesures défendues dans les instances internationales, et car d'autre part, certaines de ces mesures contribueront à ce que les pays en développement puissent identifier et récupérer des manques à gagner fiscaux. Enfin une France exemplaire pourra promouvoir de telles « bonnes pratiques » dans des enceintes internationales telles que l'OCDE ou les Nations Unies.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

- Rééquilibrer la balance entre les impôts directs et indirects et privilégier les impôts progressifs (dont les taux d'imposition varient en fonction du niveau de revenus), afin de transférer la charge fiscale du travail et de la consommation vers la richesse, le capital et les revenus tirés de ces actifs.
- S'engager à une transparence absolue lorsque des crédits d'impôts et incitations fiscales sont accordés au niveau national et interdire les privilèges fiscaux accordés aux multinationales si une analyse préalable et approfondie entre le coût de l'exonération et la contrepartie attendue ne se révèle pas favorable au pays. Renforcer le contrôle et les sanctions sur les abus et détournements de crédits d'impôts pratiqués par les entreprises.
- Combattre le recours aux paradis fiscaux et accroître la transparence en adoptant une définition ambitieuse et contraignante des paradis fiscaux : revoir la définition et la liste des territoires français non coopératifs pour y inclure des critères de pratiques fiscales dommageables, quitte à établir plusieurs listes selon la nature des problèmes rencontrés (échange d'informations, fiscalité privilégiée, conformité avec les critères du Forum Fiscal Mondial...) pour éviter que les sanctions très diverses à prendre ne soient adossées qu'à une seule liste. Promouvoir l'adoption d'une liste commune au niveau européen.
- Investir dans le renforcement des administrations fiscales au Sud pour augmenter les recettes domestiques par le biais d'une fiscalité progressive et de dépenses redistributives, tout en assurant la souveraineté des pays soutenus dans l'élaboration des normes fiscales.
- 5) OCDE (2012), France: Promouvoir la croissance et la cohésion sociale, p. 5.
- 6) F. METIVIER, P. LEMAIRE, E. RIOT (pour l'association Sciences en marche), CIR et R&D : efficacité du dispositif depuis la réforme de 2008, 6 avril 2015.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, publier dès l'automne 2017 un calendrier précis pour atteindre l'objectif d'allouer 0,7 % du Revenu National Brut (RNB) à l'aide publique au développement dès 2022 et s'engager à augmenter de 10 % par an les crédits budgétaires de l'aide publique au développement.

n septembre 2015, les États membres des Nations Unies, dont la France, se sont engagés sur 17 Objectifs de Développement Durables (ODD) dans le but d'éradiquer la pauvreté, de mettre fin aux inégalités, et de lutter efficacement contre le changement climatique au cours des 15 prochaines années.

L'Aide Publique au Développement (APD) est un outil indispensable à la réalisation des Objectifs de Développement Durable et donc à la tenue des engagements internationaux de la France. Dans nombre de pays, les ressources fiscales seules ne sont aujourd'hui pas suffisantes pour permettre le financement de politiques publiques selon des standards minimaux. L'aide au développement, l'une des politiques de redistribution à l'échelle mondiale, continue de jouer un rôle crucial.

Comme beaucoup d'autres États, la France s'est engagée à consacrer 0,7 % de son RNB à l'Aide publique au développement. Or depuis plusieurs années, l'APD française est en baisse ne représentant plus en 2015 que 0,37 % du RNB, soit moitié moins que l'objectif qu'elle s'était fixée devant la communauté internationale.

La France, 6^{ème} puissance économique mondiale et membre influent de l'Union Européenne (UE), a une responsabilité particulière.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Atteindre d'ici la fin du prochain quinquennat, et pour la première fois en France, l'engagement de consacrer 0,7 % du RNB à l'APD, et d'en allouer au moins 50 % aux "Pays Moins Avancés" (PMA).

- Augmenter d'au moins 10 % chaque année la mission APD jusqu'en 2022 ce qui signifie revenir sur la baisse de un milliard d'euros observée depuis 2011, et mobiliser un milliard d'euros supplémentaire, en affectant ces nouveaux crédits au Programme 209 « Solidarité avec les pays en développement » mis en œuvre par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) qui concentre les instruments financiers sous forme de dons à destination des pays les plus pauvres.
- Garantir que les financements dégagés pour l'adaptation au changement climatique, ainsi que les ressources dégagées par les financements innovants, soient réellement additionnels par rapport à l'APD.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Stopper tout risque de nouvelle crise financière et réguler drastiquement la finance, en la remettant au service de l'économie réelle, y compris en œuvrant activement à la mise en place d'une taxe sur toutes les transactions financières affectée au moins à 50 % à l'adaptation au changement climatique et au financement des Objectifs de Développement Durable (ODD), dont la santé mondiale.

es crises financières, essentiellement dues à la dérégulation financière, ont à chaque fois entravé les politiques de développement et entrainé des dégâts colossaux en matière économique et sociale. Malheureusement les réformes - notamment celles entamées après la crise de 2008 - ne remettent pas en question l'organisation des marchés financiers et les éventuelles crises futures risquent fort d'avoir des conséquences encore plus dramatiques pour la France comme pour les pays du Sud.

Redéfinir l'ensemble des règles qui encadrent les établissements financiers et leurs outils spéculatifs est primordial pour que la finance ne soit plus un risque permanent pour nos sociétés et retrouve son rôle fondamental d'être au service de l'économie réelle et des citoyen-ne-s.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Mettre en place une réelle séparation des activités bancaires de détail et d'investissements sur les marchés financiers, ce qui permettrait de n'avoir recours au sauvetage public qu'en cas de problèmes bancaires sur les activités vitales d'une banque (dépôts, crédits, moyens de paiement). Les États pourraient ainsi laisser des banques d'affaires faire faillite sans affecter les contribuables et les épargnants. Cela permettrait enfin de renchérir et de rendre plus risquées les activités de marché et donc de réorienter les moyens humains et financiers des banques vers les activités originelles de financement de l'économie réelle et des ménages. La loi bancaire de 2013 n'a mis en place qu'une filialisation minime de certaines activités risquées. Il est nécessaire d'en tirer les leçons et de procéder à une réelle séparation dès le début de la prochaine législature. Parallèlement, la France doit modifier substantiellement sa position défavorable concernant la directive européenne sur la structure des banques actuellement en discussion et dont la proposition de départ prévoit une filialisation plus forte que la loi française.

- Établir une prévention drastique des risques pris par les banques sur les marchés financiers. Un plafond sur l'effet de levier - c'est-à-dire le montant des engagements pris par rapport aux capitaux propres - est le meilleur moyen de limiter ces risques. Encore faut-il que deux conditions soient remplies :
 - Certains de ces risques, en particulier sur les produits dérivés, ne sont comptés que pour une infime fraction dans les engagements, et traités par les banques hors bilan exactement comme d'autres engagements tels que cautions et garanties ; il faut donc les réintégrer dans le calcul de l'effet de levier, ce que recommande le comité de Bâle.
 - ➢ Il convient également d'exiger que le modèle standard de valorisation des risques du comité de Bâle soit imposé à toutes les banques. Les banques utilisant différentes pondérations des risques pour les mêmes actifs, le recours à une référence unique permettrait au régulateur et aux personnes extérieures au milieu bancaire de comparer plus facilement les risques pris par les différentes banques.
 La France doit porter ces demandes dans les instances internationales et veiller à ce que l'Union européenne aligne ses législations (CRDIV, BRRD,...) avec les propositions les plus exigeantes du Comité de Bâle. Elle doit aussi montrer la voie à ses partenaires en adoptant ces mesures au niveau national.
- Instaurer une Taxe européenne sur les Transactions Financières (TTF) et la participation à son extension. Dix pays membres européens, dont la France, souhaitant instaurer une taxe européenne sur les transactions financières s'étaient engagés à finaliser les négociations relatives à son assiette d'ici juin 2016, mais cette échéance a été une nouvelle fois reportée, cette fois à septembre 2016. La question des taux et la définition du périmètre des acteurs concernés devront être finalisées par la suite. Cette taxe devra s'appliquer à toutes les transactions financières y compris les dérivés, majoritairement spéculatifs et dégager au moins 35 milliards d'euros par an, comme préconisé par la Commission européenne. La France devra constituer une coalition de pays pionniers afin que 50 % de ses revenus soient consacrés à la lutte contre le changement climatique, aux objectifs de développement durable, dont la santé mondiale.
 - Quels que soient le rythme et l'issue des négociations, la France devra étendre sa propre taxe nationale sur les transactions financières aux activités les plus spéculatives, à commencer par les transactions intra-journalières. Elargir la TTF française à de telles transactions pourrait rapporter entre 2 et 5 milliards d'euros par an et limiter le développement des activités spéculatives les plus nocives pour l'économie réelle.
 - Par ailleurs, dès le G20 de 2017, la France devra convaincre un groupe de pays d'instaurer une telle taxe au niveau international tout en l'affectant majoritairement à la lutte contre le changement climatique et ses impacts, aux ODD dont la santé mondiale.











Propositions nour une France solidaire

pour une France solidaire dans le monde en 2017













Garantir que les interventions de l'Agence Française de Développement (AFD) auront comme objectif premier de contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités, y compris en favorisant une participation active des populations concernées, et prévenir tout retour à l'aide liée dans la politique de coopération de la France.

'AFD, dont sa filiale dédiée au secteur privé, Proparco, est l'établissement public au cœur de la politique de coopération au développement de la France. Il agit au moyen de différents mécanismes de financement (subventions, prêts, fonds de garantie ou contrats de désendettement et de développement).

Aujourd'hui, l'AFD finance principalement les pays à revenu intermédiaire sous forme de prêts. Nos organisations demandent qu'elle redevienne une institution de financement au service des pays les plus pauvres, en privilégiant les dons et les subventions et en s'assurant que toutes ses interventions sont compatibles avec l'objectif de l'accord de Paris de limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5°C.

Du fait de son rôle stratégique dans le développement, et en tant qu'organisme d'État, l'AFD se doit également d'être exemplaire dans ses interventions et ses investissements et en particulier dans l'établissement et le respect strict de critères sociaux, environnementaux et fiscaux. Or nos organisations ont constaté les impacts négatifs d'ampleur de certains projets soutenus par l'AFD ou par Proparco sur l'environnement ou les droits des populations¹.

L'agence a accru ses capacités de financement ces dernières années, en particulier Proparco dont le portefeuille a augmenté de 50 % entre 2008 et 2014, illustrant la tendance à une forte montée en puissance du secteur privé dans le développement, notamment via les entreprises multinationales. Or, ceci ne s'est pas toujours accompagné de l'évaluation de la contribution privée, de la transparence sur les engagements transitant par des intermédiaires financiers, ou des cadres de responsabilité et de redevabilité suffisants pour garantir que les projets contribuent tous au développement.

Enfin, la France a, ces dernières années, réaffirmé l'inscription de son action de politique étrangère dans le cadre de la « diplomatie économique », visant à promouvoir les intérêts des entreprises françaises à l'étranger. Ceci a aussi irrigué la politique de coopération de la France, faisant craindre aux organisations de la société civile un retour à l'aide liée. Or l'aide au développement ne peut être conditionnée aux intérêts économiques des multinationales françaises dans les pays du Sud.

¹⁾ Rapport du CCFD-Terre Solidaire, Investissements agricoles : sécurité alimentaire ou financière ? octobre 2013, http://ccfd-terresolidaire.org/infos/souverainete/investissements/



Nous appelons les candidat-e-s à l'élection présidentielle et aux élections législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager à ce que l'AFD :

Recentre son action au service de la lutte contre les inégalités et la pauvreté dans les pays les plus pauvres en

- développant une politique de soutien à la promotion de l'État de droit, à la gouvernance financière, au renforcement des administrations des États fragiles partenaires, au service de politiques publiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités définies par les États partenaires eux-mêmes;
- veillant strictement à ne pas relier l'aide publique au développement à la promotion d'intérêts d'entreprises françaises, ni en faire un outil au service d'objectifs sécuritaires ou migratoires, notamment.

Mette en place une politique de transparence plus ambitieuse

- Créer un nouveau site internet unifié recensant l'ensemble des flux d'aide et des projets mis en œuvre par le groupe AFD, la Direction du Trésor et le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International (MAEDI) selon le standard international de la transparence de l'aide (IITA);
- Publier la liste de l'ensemble des projets du secteur privé financés par Proparco et des engagements financiers de l'AFD chaque année, comprenant les intermédiaires financiers et les bénéficiaires finaux;
- Rendre publique les notations de ses projets, ainsi que les mesures de suivi et d'évaluation mises en œuvre. L'AFD devrait publier *in extenso* l'ensemble des contrats en cas de partenariat public-privé (a minima exiger que les entreprises soutenues publient les contrats passés avec les autorités publiques sur les projets menés).

🐬 Renforce le suivi de la maîtrise des risques sociaux, environnementaux et fiscaux

- Exclure des appels d'offres tout groupe condamné pour corruption dans les cinq années précédentes, comme le fait la Banque mondiale. Cette mesure devrait être étendue aux condamnations pour fraude fiscale ou violations des droits humains;
- Mettre en œuvre effectivement des mécanismes de gestion des plaintes en matière environnementale et sociale applicables à l'ensemble des projets;
- Rendre obligatoires les études d'impact environnementales et sur les droits humains pour l'ensemble des projets, quels que soient leur secteur ou leur notation préalable.

🕖 Evalue la contribution du secteur privé dans le cadre de projets de développement

- Mener une évaluation de l'effet levier des fonds publics pour orienter l'épargne privée, dans les projets menés dans les pays du Sud;
- Dans le cadre de Partenariats Public-Privé (PPP), évaluer les risques de manière adéquate, notamment celui d'endettement; sélectionner les meilleurs mécanismes de financement sur la base d'une analyse des couts et avantages réels des PPP sur la durée de vie du projet; développer des indicateurs de résultats pour mesurer les impacts des PPP;
- Mettre les résultats du développement au centre des processus de décision de PPP (notamment des services in fine abordables pour le secteur public et les usagers, égalité et accès équitable aux services sans incidences négatives sur l'environnement).

Renforce la participation effective de la société civile et des populations concernées par l'aide au développement

- Impliquer la société civile du Sud pour permettre de répondre aux enjeux d'appropriation par les pays bénéficiaires (gouvernements et populations), de renforcement de la société civile sur le long terme, et d'évolution des pratiques des opérateurs français;
- Formaliser dans la doctrine des Contrats Désendettement Développement (C2D) le principe d'association pleine et entière de la société civile dans la conception et le suivi de la mise en œuvre des C2D, et préciser les modalités d'implication de la société civile du Nord et du Sud, à toutes les étapes du C2D;
- Inclure de manière systématique et structurée la participation de la société civile française dans le développement des cadres d'intervention sectoriels ou transversaux de l'AFD.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













D'ici 2020, sortir de la production et de la consommation de charbon en France, et se positionner en faveur de la fermeture des projets charbon existants des entreprises dont l'État est actionnaire. Sortir des énergies fossiles d'ici à 2050, et réorienter la finance vers la transition énergétique et la sortie des énergies fossiles.

'Accord de Paris fixe un cap ambitieux - maintenir la hausse des températures en-dessous de 2°C, et si possible 1,5°C - sans détailler les moyens pour y parvenir. Seule une transition énergétique effective vers 100 % d'énergies renouvelables d'ici 2050, couplée à une accélération de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, permettra de répondre au défi climatique actuel, dont les premières victimes sont les populations les plus vulnérables, notamment dans les pays en développement. Cela passe notamment par une sortie rapide, et totale, des énergies fossiles.

En tant que pays hôte de la COP21, la France a été le premier État à signer l'Accord de Paris le 22 avril 2016 à New York. Le quinquennat qui s'ouvrira en 2017 sera une période cruciale pour mettre en œuvre les engagements pris au niveau international. La France se doit de participer à l'effort collectif pour limiter le réchauffement de la planète en-dessous de 1.5°C en mettant en place des mesures ambitieuses. Elle a par ailleurs un rôle central à jouer sur la scène européenne pour tirer vers le haut la transition énergétique européenne vers une énergie 100 % renouvelable, consommée de manière plus efficace et juste.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

- D'ici 2020, faire de la France le premier pays industrialisé à sortir de la production et de la consommation du charbon, l'énergie fossile la plus polluante, en fermant de manière responsable les centrales sur l'ensemble de son territoire (avec une prise en compte de l'accompagnement des salariés du secteur et réhabilitation des sites).
- Au sein des entreprises dont l'État est actionnaire, notamment EDF et ENGIE, œuvrer à ce que l'État pèse de tout son poids pour qu'elles organisent leur sortie du charbon de manière responsable en planifiant la fermeture définitive et non la cession de leurs centrales à charbon à l'étranger d'ici 2020; et pour qu'elles renoncent à tous les projets

reposant sur les énergies fossiles d'ici à 2050 en privilégiant les énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique.

- Maintenir la loi sur la transition énergétique et la croissance verte tout en relevant les objectifs fixés pour 2030, actuellement insuffisants, notamment l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Mettre un terme à l'ensemble des soutiens publics aux énergies fossiles, y compris les niches fiscales et les subventions dommageables au climat, et les réorienter vers la transition énergétique, en France comme dans les pays du Sud.
- Fixer un cap de 100 % d'énergies renouvelables en France d'ici 2050, en publiant/votant un calendrier précis en début de mandat.
- Interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire métropolitain et dans l'Outre-mer et s'engager à ne pas soutenir les projets d'infrastructures fossiles.
- ✓ Via le suivi de l'article 173 de la loi de la transition énergétique, réorienter de façon volontariste la finance française, publique comme privée, vers la sortie des énergies fossiles et le financement de la transition énergétique, notamment en développant de nouvelles incitations réglementaires et fiscales, en créant un observatoire national du financement public comme privé de la transition énergétique chargé du suivi des pratiques du secteur financier français et de l'analyse des résultats de leur reporting de façon annuel, et en œuvrant au sein de l'Union Européenne et du G20 pour étendre ces pratiques à ses partenaires.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Supprimer tout soutien public à la production ou consommation d'agrocarburants industriels, fixer un plafond d'incorporation français et européen ne créant pas d'importations et encadrer strictement le développement des agrocarburants avancés.

epuis une dizaine d'année, les agrocarburants industriels pour le transport (dits de 1ère génération) sont présentés par l'industrie agroalimentaire comme une solution pour lutter contre le changement climatique : ils représenteraient une énergie renouvelable contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des politiques incitatives à leur développement ont été mises en place, à l'initiative des États-Unis et de l'Union Européenne (UE) depuis 2003. La Directive européenne sur les énergies renouvelables adoptée en 2009 fixait initialement un objectif contraignant aux États-membres de 10 % d'incorporation d'énergies renouvelables dans les transports d'ici à 2020. Elle a été révisée suite à des périodes de forte volatilité des prix agricoles, notamment en 2011-2012, abaissant le plafond d'incorporation à 7 %.

Malgré cette limitation, les multiples impacts négatifs de ces dynamiques et politiques persistent : elles entrainent un phénomène d'accaparements de terres et de ressources via le développement de monocultures intensives à vocation exportatrices qui viennent concurrencer les agricultures familiales et paysannes et les cultures alimentaires et accentuent la dégradation des ressources naturelles (pollutions, déforestation). La Banque mondiale estime que 60 % des accaparements de terres dans le monde entre 2000 et 2010 sont liés à la culture d'agrocarburants. Ce schéma de production intensive pour l'exportation bénéficie par ailleurs peu aux populations locales, en terme de retombées économiques ou d'emplois.

Elles sont également un facteur majeur de la volatilité des prix liée dans ce cas à une disponibilité moindre de denrées sur les marchés alimentaires. Aux États-Unis, 40 % de la production nationale de maïs est désormais dédiée aux agrocarburants. On estime que les objectifs chiffrés d'incorporation en Europe pourraient engendrer jusqu'à 20 % d'augmentation en moyenne des prix des oléagineux et des principaux céréales¹.

🗷 80 % des agrocarburants utilisés en Europe produisent plus de gaz à effet de serre que les carburants fossiles traditionnels². Cela est notamment lié à la déforestation, aux changements d'affectation des sols liés au développement des cultures d'agrocarburants et au modèle de production fortement émetteur sur lequel repose la plupart de ces productions. Difficile alors de parler d'une énergie renouvelable répondant à l'enjeu de réduction des émissions.

¹⁾ A.Buckwell (2012), «EU biofuel use and agricultural commodity prices: A review of the evidence base», Institute for European Environmental Policy (IEEP), www.ieep.eu/assets/947/IEEP_Biofuels_and_food_prices_June_2012.pdf

²⁾ EU biodiesel market briefing, Transport et Environnement, mai 2016 - https://www.transportenvironment.org/publications/eu-biodiesel-market-briefing

Face à ces critiques, nombre d'acteurs évoque l'arrivée de « nouvelles générations » sans même préciser qu'ils ne sont aujourd'hui pas viables, ni techniquement, ni commercialement. Et les agrocarburants de 2 génération poseront finalement les mêmes problèmes que la le génération car une valorisation dans son ensemble de la plante ne répond pas aux enjeux d'usage des sols, de modèles de productions fortement émetteurs et des risques sur les prix alimentaires. C'est une réflexion beaucoup plus globale sur la consommation énergétique européenne et en particulier dans les transports qui doit aujourd'hui être menée.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Au niveau national:

- ∠a France doit fixer un plafond d'incorporation d'agrocaburants dans le secteur des transports en deçà de 7 % et qui repose sur une évaluation de ses capacités de production nationale sans qu'elle ne nuise à ou concurrence sa production alimentaire. Cette mesure doit permettre d'éviter tout recours aux importations d'agrocarburants depuis les pays du Sud, dynamique contribuant notamment au développement massif des cultures d'huile de palme en Asie du Sud Est, en Afrique et en Amérique Latine. En mai 2016, l'organisation Transport et Environnement révélait les statistiques de l'association européenne des huiles végétales qui mettent en avant que 45 % de l'huile de palme importée en Europe finit dans les réservoirs de nos voitures.
- Il est déterminant que la France mette fin à tous les soutiens fiscaux directs ou indirects dont bénéficie la filière. En effet, le développement de filières agrocarburant européennes, et en particulier française, a été permis grâce à un arsenal fiscal important (en 2012, la Cour des comptes estimait les exonérations dont bénéficiait la filière à 2,65 Mds €). De même, dans un souci de cohérence, il semble nécessaire d'exclure tout financement de projets destinés à la production d'agrocarburants industriels dans les pays du Sud, dans le cadre des politiques des agences de développement française et européenne (AFD) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ainsi que dans les initiatives multilatérales auxquelles participent la France (comme la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle ou l'Alliance Globale pour l'Agriculture Intelligente face au Climat).
- ✓ La France doit mener des études d'impacts avant de fixer des objectifs pour les agrocarburants dits « avancés » et soutenir cette proposition au niveau européen. Elle doit poser les bases d'un encadrement strict de la Recherche et du Développement dans ce domaine, reposant sur l'analyse de leur bilan carbone, énergétique, environnemental, social et foncier, et conditionnant toute autorisation d'éventuelle commercialisation à des critères de durabilité et d'avancée technologiques.

Au niveau Européen :

- ✓ La France doit pousser pour la fin d'objectifs obligatoires d'incorporation d'agrocarburants au sein de l'UE car ils contraignent les États-membres à recourir aux importations. A l'inverse, un seuil maximum doit être défini, ramené à la capacité de production européenne (entre 3 et 5 %) afin de ne pas créer d'appel d'air pour la production de cultures destinées aux agrocarburants dans les pays du Sud. Dans le même temps, il est déterminant d'introduire des normes sociales et environnementales ambitieuses et contraignantes pour les importations d'agrocarburants (notamment en provenance des pays du Sud), ainsi que la réalisation d'études d'impacts des importations sur les pays du Sud.
- ✓ La directive européenne sur les énergies renouvelables qui doit être révisée au cours du prochain mandat présidentiel français doit prendre en compte l'ensemble du bilan carbone, énergétique, environnemental, social et foncier des agrocarburants (toutes générations confondues), sur l'ensemble de la chaîne de production, y compris le changement d'affectation des sols indirect. Cela permettra d'évaluer l'impact réel des agrocarburants dans la lutte contre les changements climatiques et le développement des énergies dites renouvelables.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Atteindre l'équilibre entre le financement de l'adaptation au changement climatique et de son atténuation d'ici 2022 en publiant une feuille de route dès l'automne 2017 et s'engager à atteindre 1 milliard d'euros de dons pour les financements climat pour les pays en développement.

a multiplication des événements climatiques extrêmes - sécheresses, inondations, ouragans - à des conséquences dramatiques sur les populations vulnérables. Le changement climatique détruit les moyens de subsistance et les cultures, entraînant la hausse des prix des denrées alimentaires et empêchant des millions de personnes de manger à leur faim. Les populations les plus pauvres sont les premières victimes du changement climatique et souvent les plus durement touchées, car elles ne disposent pas des moyens financiers, techniques et humains pour y faire face. Renforcer les mécanismes de résilience et d'adaptation aux catastrophes naturelles pour ces populations est indispensable si l'on veut pérenniser les efforts faits depuis des années en faveur du développement et de la lutte contre la pauvreté. L'Accord de Paris, sans donner de chiffres précis, vise à atteindre l'équilibre entre adaptation et réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation). En 2015, la France, malgré sa responsabilité historique dans le réchauffement climatique, a consacré seulement 19% de ses financements climat à l'adaptation, une part bien insuffisante alors que les populations les plus vulnérables doivent déjà faire face aux impacts du changement climatique. Les besoins en matière d'adaptation continueront d'ailleurs à augmenter si on ne parvient pas à limiter le réchauffement de la planète bien en dessous de 2°C, si possible 1.5°C. Or les contributions actuelles de plus de 190 pays nous mettent sur une trajectoire de +3°C. En outre, comme le reste de l'aide publique au développement, les financements climat français sont trop peu tournés vers les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables. Sur la période 2007-2014, les « pays les moins avancés » ont bénéficié en moyenne de 8,5 % des financements climat. Par ailleurs, en 2015, les dons ont représenté 4 % des financements climat français, soit 133 millions d'euros, et n'ont jamais dépassé 10 % sur la période 2007-2015, bien que l'Accord de Paris pointe l'importance du financement de l'adaptation sous forme de dons pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Dès l'automne 2017, publier une feuille de route précise quant à l'évolution des financements climat d'ici 2022 et œuvrer à la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route similaire au niveau international. Ces financements doivent impérativement être additionnels et ne pas venir puiser dans l'aide publique au développement.

- Atteindre l'équilibre entre le financement de l'atténuation et de l'adaptation d'ici 2022 et donc dédier 50 % des financements climat français à l'adaptation.
- 7 Consacrer 50 % des financements climat français aux pays les moins avancés.
- Atteindre 1 milliard d'euros de dons d'ici la fin du mandat.
- Verser I milliard de dollars sur 4 ans (2019-2022), uniquement sous forme de dons, au Fonds Vert pour le climat, qui doit devenir le principal canal de distribution des financements climat qui transitent pour l'instant à travers de multiples bailleurs.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













S'assurer que les politiques publiques et les différentes initiatives de lutte contre les dérèglements climatiques ne portent pas atteinte à la sécurité alimentaire, ni n'alimentent les dynamiques d'accaparements de terres.

es changements climatiques sont l'une des principales menaces du XXIº siècle pour le droit à l'alimentation des populations pauvres. Les États reconnaissent à ce titre « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim » dans le Préambule de l'Accord de Paris (COP21). Non seulement les dérèglements climatiques affectent gravement la sécurité alimentaire, mais les mesures prises en faveur du climat peuvent, elles aussi, nuire à celle-ci¹. De nombreux cas de violation des droits de l'Homme et des normes environnementales ont par exemple accompagné le développement de projets dans de multiples secteurs qui ont directement affecté la souveraineté alimentaire des populations.

Aucune politique publique ou initiative de lutte contre les dérèglements climatiques ne sera durable et efficace si elle se fait au détriment des populations locales. Le défi climatique ne peut être relevé aux dépens de la lutte contre la faim et la pauvreté, mais au contraire il nécessite sa pleine prise en compte. Les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques doivent donc, tout comme les autres politiques publiques et initiatives privées, répondre aux impératifs de la sécurité alimentaire et respecter les droits fondamentaux des populations concernées, notamment en ne portant pas atteinte à leur accès aux ressources naturelles.

Par ailleurs, l'attention accrue portée à la terre comme potentiel « puits de carbone » pour compenser les émissions de gaz à effet de serre – explicite dans l'Accord de Paris² – risque de renforcer la compétition dans l'accès à la terre et d'aggraver la dynamique actuelle d'accaparement des terres, en premier lieu aux dépens des communautés rurales et populations autochtones dans de nombreuses régions du monde³. Privilégier une telle option constituerait un frein à la recherche de solutions immédiates et pérennes en termes de réductions de nos émissions, et conduirait, une

¹⁾ Hilal Elver, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Droit à l'alimentation, A/70/287, août 2015.
2) « En vue d'atteindre l'objectif de température à long terme [...], les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais [...] et à opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques disponibles de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle [...]. » (Art. 4.1)
3) Dynamique qui ne concerne pas uniquement les pays du Sud. Cf. Climat d'accaparement : changements climatiques, financiarisation des terres agricoles et sécurité alimentaire au Québec, Fondation David Suzuki, novembre 2015.

fois encore, à ce que les moins responsables des changements climatiques en paient le plus lourd tribut. Il est donc indispensable de privilégier une réduction drastique des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans tous les secteurs d'activités à un principe de compensation entre secteurs qui créerait une demande disproportionnée sur les terres, notamment agricoles.

Une approche basée sur les droits constituerait une réponse à ces apories. L'Accord de Paris adopté en décembre dernier stipule que « les Parties devraient respecter, promouvoir et prendre en considération leurs obligations respectives concernant les droits de l'homme, le droit à la santé, les droits des peuples autochtones, des communautés locales ». Comme tous les États, la France doit désormais le traduire concrètement et s'assurer que les initiatives qu'elle porte garantissent les droits des communautés locales dans toute action climatique (acteur public ou acteur non-étatique), ainsi que la sécurité alimentaire, les droits humains et l'intégrité environnementale.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

- Ne pas développer de politique nationale dédiée à la séquestration de gaz à effet de serre sans assurer au préalable une réduction drastique des émissions, et ce particulièrement dans le secteur agricole. Le potentiel de séquestration du carbone dans les sols agricoles doit se limiter à un rôle de co-bénéfice des politiques agricoles et forestières. Les initiatives soutenues dans ce domaine (comme par exemple l'initiative 4 pour 1000) devront être encadrées par des critères socio-économiques et environnementaux permettant de différencier les modèles et pratiques agricoles.
- Appliquer, dans tout projet sur le climat soutenu par la France, les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, adoptées en mai 2012 par le Comité sur la Sécurité Alimentaire mondiale, en particulier au sein de l'Agence Française de Développement (AFD). Ces directives doivent constituer une condition préalable et sine qua none de la participation de la France à toute initiative multilatérale sur ce sujet.
- Réaffirmer, au niveau européen, la position française sur le caractère particulier du secteur des terres et sur la non-inclusion de ce secteur dans la comptabilisation générale des émissions afin de ne pas retarder l'ambition en termes de réduction.
- Intégrer aux travaux de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et dans toutes les actions climatiques l'ensemble des principes du Préambule de l'Accord de Paris (droits humains, droits des peuples autochtones, transition juste, sécurité alimentaire, intégrité de tous les écosystèmes, ainsi que l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'équité entre les générations).
- Affirmer au niveau international le rôle des communautés autochtones mais aussi reconnaitre les menaces qui pèsent sur elles dans la lutte contre les changements climatiques en signant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et en retirant les réserves liées à la non-reconnaissance des peuples autochtones dans les conventions onusiennes.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Soutenir politiquement et financièrement, de manière spécifique et prioritaire, l'agroécologie paysanne qui permet un partage juste et durable des ressources et des revenus ainsi qu'un accès digne à l'alimentation, dans le cadre de la législation nationale, au sein de l'Union Européenne (UE), au niveau international l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA), Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et dans les soutiens de la France pour des initiatives et projets de développement à l'étranger.

A lors que les secteurs agricoles, en France comme dans de nombreux pays dans le monde, connaissent des crises récurrentes, et que certains modèles de production portés notamment par l'agro-industrie ont montré leurs limites tant sociales, qu'environnementales ou économiques, la transition vers un modèle plus durable est urgente. Dans le monde, les productrices et producteurs des agricultures familiales et paysannes produisent la grande majorité de l'alimentation, mais représentent aussi la majorité des 795 millions de personnes qui souffrent de la faim. Dans ce contexte, l'agroécologie paysanne est le levier adapté pour la souveraineté alimentaire, qui inclut un juste partage des revenus, une gestion durable des ressources, et agit efficacement contre le dérèglement climatique : c'est cette voie qui doit être soutenue par la France.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Mettre un terme au soutien de la France aux initiatives qui privilégient les multinationales de l'agro-industrie au détriment des agricultures familiales. En effet, la France a, ces dernières années, multiplié ses participations dans des initiatives en faveur des multinationales de l'agrobusiness à l'encontre du développement durable, de la lutte contre la faim et des agricultures familiales. Par exemple, avec 694 millions d'euros d'intentions déclarées, la France est le troisième contributeur de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN), une initiative lancée par le G7 en 2012 et censée sortir de la pauvreté 50 millions de personnes en Afrique en « libérant le pouvoir du secteur privé » et en particulier des

¹⁾ Voir notamment: La Faim un business comme un autre - ACF, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam- octobre 2014 (LIEN), Bilan d'étape de la Nouvelle Alliance - ACF, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam- juin 2015 et septembre 2016, Hold-up sur les terres d'ActionAid en mai 2014.

multinationales. L'initiative encourage le développement de projets portés par des entreprises internationales et favorise ainsi la prise de contrôle du secteur agricole africain par ces acteurs au détriment des populations locales¹. Une autre initiative, l'Alliance Globale pour l'agriculture intelligente face au climat (GACSA), est dépourvue de garde-fous et de critères pour éviter les fausses solutions climatiques et un tiers de ses membres sont des géants des semences et des intrants chimiques qui profitent de cet espace pour diffuser leurs technologies. La France doit se retirer de ce type d'initiative.

Mettre l'agro-écologie au centre des politiques et initiatives soutenues par la France et en assurer la promotion dans les espaces internationaux. La France a développé son « projet agroécologique ». Cette initiative doit être poursuivie en définissant plus précisément les pratiques et modèles agricoles promus de manière à garantir la cohérence avec les principes de l'agro-écologie paysanne et éviter le « greenwashing » observé avec le concept d'« agriculture intelligente face au climat » par exemple. Ce besoin de définir des critères d'inclusion et d'exclusion de certaines pratiques (OGM, herbicides au glyphosate, insecticides au néonicotinoïde) est également urgent pour l'initiative « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », lancée par la France lors de la COP21 et inscrite à l'agenda des solutions. Plus largement, l'agroécologie paysanne doit être une priorité de la stratégie sécurité alimentaire de la France et des politiques et initiatives de développement qu'elle soutient financièrement, notamment via l'Agence Française de Développement. Face aux nombreux pays et acteurs qui promeuvent des pratiques agricoles climaticides, la France doit se positionner comme un moteur de la transition agroécologique dans les espaces internationaux. La France peut pour cela renforcer les actions du groupe des pays des « Amis de l'Agroécologie » et la dynamique des Symposiums sur l'agro-écologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition organisés en 2014 et 2015, soutenir une dynamique de promotion de l'agroécologie au sein du CSA, et promouvoir auprès de la FAO l'idée que l'agroécologie paysanne fasse l'objet de plans et de budgets dédiés.

Assurer un rôle majeur des organisations paysannes y compris des organisations de femmes paysannes dans la conception et la gouvernance des politiques et initiatives soutenues par la France. Les producteurs-trices des agricultures familiales et paysannes produisent la grande majorité de l'alimentation dans le monde. Pourtant, ils restent aujourd'hui insuffisamment soutenus et directement menacés par le secteur privé qui captent financement, espaces de dialogue et bénéficient de politiques publiques et d'initiatives dédiées. Le développement d'un système alimentaire juste et durable ne peut se faire sans la pleine participation des organisations paysannes dans la conception et la mise œuvre des politiques et initiatives concernant les problématiques clés pour l'agriculture : gouvernance foncière, semences, cadrage des pratiques agricoles soutenues, gestion des ressources naturelles, accès au marché... Les femmes sont les premières productrices de nourriture dans le monde mais ayant un accès plus faible aux moyens de productions que les hommes, elles sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire. Parce qu'elles sont à la fois les premières concernées et les actrices du changement, il ne peut y avoir de politique efficace en faveur de l'agroécologie paysanne sans que les organisations paysannes y compris les organisations de femmes participent aux espaces de discussion et de décision.

Soutenir la réorientation de la recherche vers des projets de recherche en agroécologie définis depuis la base et impliquant les productrices et producteurs familiaux. L'agroécologie promeut des formes innovantes de coopération entre productrices-teurs et chercheuses-rs. La France doit donner la priorité de son soutien à une recherche qui associe les productrices-teurs des pays en développement, se penche sur les pratiques et modèles agro-écologiques qui correspondent à leurs besoins, reconnaisse les savoir-faire traditionnels et paysans et développe les échanges sur les pratiques et techniques agro-écologiques accessibles et abordables. Cette priorité à la recherche en agroécologie doit être concrétisée tant dans les organismes français (CIRAD, IRD, INRA, etc.) que dans l'implication française dans des partenariats et consortiums internationaux (CGIAR).











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Avoir une exigence de solidarité à l'égard des migrants, en assurant des voies de migrations légales y compris humanitaires, et en offrant aux migrants arrivant sur le territoire français un accueil digne et respectueux des droits humains. Les demandeurs d'asile doivent pouvoir trouver refuge et protection là où ils le souhaitent. Il faut également suspendre le renvoi des demandeurs d'asile au pays de première entrée dans l'Union Européenne prévu par les accords de Dublin. Globalement, la France doit jouer un rôle moteur et fédérateur pour la réforme du régime d'asile européen commun, en veillant à ne pas affaiblir les normes de protection des demandeurs d'asile.

ace aux drames migratoires qui ont ébranlé l'Europe, la France doit sortir de l'indifférence. Alors que des milliers de personnes cherchent légitimement à fuir les guerres et la misère, et que les naufrages provoquant des centaines de morts, y compris d'enfants, deviennent le quotidien dans les médias, le silence de la France est assourdissant. Par des accords déséquilibrés, alternant pressions politiques et incitations financières dévoyées, l'Europe oblige des États tiers voisins ou d'origine des migrants à soutenir ses choix de fermeture et « externalise » son modèle restrictif de politique migratoire et d'asile. Le devoir d'assistance à ces populations menacées et le respect des droits fondamentaux sont bafoués.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

- Réviser la politique française de visas et réduire les obstacles au regroupement familial, dans le respect des droits humains (articles 2, 3 et 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme), ce qui permettrait de lutter contre les risques rencontrés le long des parcours migratoires. La France doit notamment pousser à l'introduction de visas humanitaires au niveau européen dans le code communautaire des visas, et offrir aux personnes ayant besoin d'une protection internationale la possibilité de déposer leur demande de visa en vue d'une demande d'asile avant d'arriver sur le territoire européen.
- Respecter le principe de non discrimination à l'accès aux droits fondamentaux des migrants vivant sur le territoire français, et ce, quel que soit leur statut administratif. La France doit particulièrement veiller au respect de l'accès des étrangers en situation précaire aux

protections sociales essentielles (assurance maladie, hébergement inconditionnel) ainsi que le respect de la vie privée et familiale, en garantissant une protection renforcée des personnes les plus fragiles (enfants, personnes malades, personnes victimes de traite ou de violence).

- Revoir les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, quant à l'hébergement et l'accès à un revenu minimal (revalorisation de l'Allocation pour Demandeur d'Asile), et rétablir un droit à la formation et au travail des demandeurs d'asile dès l'enregistrement de leur demande.
- Garantir que les demandeurs d'asile puissent trouver refuge et protection là où ils le souhaitent. Concernant la situation dans le Calaisis, la France doit donc s'engager à réviser les accords du Touquet avec la Grande-Bretagne qui déplacent, de fait, la frontière de Douvres à Calais, et génèrent le chaos sur tout le littoral en maintenant dans le dénuement des milliers de personnes en transit qui ne demandent qu'à rejoindre leurs proches outremanche.

Au niveau européen, la France doit s'engager à rouvrir la discussion européenne sur le règlement Dublin (notamment Dublin III) pour notamment suspendre le renvoi des demandeurs d'asile au pays de première entrée qui ne respectent pas les normes minimales d'accueil. Dublin III impose en effet le traitement des demandes d'asile aux pays de première entrée sur la seule base arbitraire de leur situation géographique, ce qui met les demandeurs d'asile dans des conditions de vie précaires. Ces États se retrouvent à devoir faire face, seuls, au traitement des demandeurs d'asile. Un système de solidarité pour l'accueil des personnes doit être mis en place au sein de l'UE qui doit privilégier, dans un nouveau dispositif à construire, le souhait des personnes demandant l'asile dans la détermination du pays responsable.

Une fois le statut de réfugié obtenu, ces personnes doivent bénéficier de la liberté de mouvement et d'installation au sein de l'UE (sur le modèle de la Blue Card européenne). La France doit en effet encourager l'UE à établir la reconnaissance mutuelle du statut de réfugié au sein de tous les États membres.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Réviser les politiques migratoires française et européenne, et mettre fin à l'externalisation de celles-ci (notamment de la politique d'asile) vers les pays d'origine et de transit, a fortiori lorsque ce sont des États peu respectueux des droits humains. Suspendre l'accord entre l'Union Européenne (UE) et la Turquie dès lors que de fortes interrogations pèsent sur sa légalité et que ses impacts négatifs sont déjà visibles.

a politique d'externalisation menée par la France et l'UE se traduit par un objectif clair : dissuader les personnes de venir jusqu'aux frontières afin qu'elles restent dans les pays non européens (Maroc, Libye, Tunisie, Turquie, Ukraine). Il s'agit de former un cordon sanitaire autour de l'Europe, et notamment de l'Espace Schengen en incitant les pays frontaliers à contrôler leurs frontières et faire en sorte qu'il n'y ait plus de départ depuis les côtes méditerranéennes ou égéennes, notamment via la conclusion d'accords d'aide au développement ou de divers accords bilatéraux contenant des clauses de réadmission. Dans les faits, cette politique se traduit par des violences et des enfermements arbitraires dans des pays qui ne sont pas soumis aux mêmes normes en matière de traitement des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants et des refoulements illégaux.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Réviser les divers accords bilatéraux signés entre la France et des pays tiers (réadmission, gestion concertée, aide au développement) et être moteur au niveau européen pour mettre fin à l'instrumentalisation de l'aide au développement à des fins sécuritaires et répressives. En effet, le nouveau cadre de partenariat migratoire européen et le « deal » conclu avec la Turquie créent un précédent dangereux pour l'avenir qui engage la responsabilité de l'UE. Fermer les frontières à des personnes nécessitant une protection internationale risque de mettre fin au droit d'asile inscrit dans la Convention de Genève de 1951. Le droit d'asile doit être garanti tout comme le principe de non refoulement.

7 Travailler à des accords de circulation et d'installation entre pays de départ et pays d'accueil.

Ces accords devront :

- 🗸 prendre en compte les intérêts fondamentaux des personnes et des pays d'origine,
- se faire de manière transparente,
- être le fruit d'une véritable concertation avec les acteurs de société civile, les partenaires sociaux et les migrants eux-mêmes,
- cesser de subordonner le volet développement à la collaboration des pays pour la lutte contre l'émigration.











pour une France solidaire dans le monde en 2017



ou IDE (États hôtes) ou à les soutenir (États d'origine).











Légiférer aux niveaux français, européen et international pour obliger les entreprises multinationales à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaine d'approvisionnement, engager leur responsabilité juridique et mettre en place des mécanismes efficaces d'accès à la justice pour les victimes.

n 30 ans, le nombre de sociétés multinationales a été multiplié par 10 et dans 85 % des cas, le siège de la société mère se trouve dans un État du Nord. La France est le siège de 20 % des 50 plus grandes sociétés européennes et 65 % des sociétés françaises cotées font l'objet de controverses sur le respect des droits humains et de l'environnement d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur. Alors que, selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), 60 % du commerce international se réalise entre des filiales du même groupe, les sociétés mères ont une responsabilité majeure sur les impacts des échanges internationaux. Selon la Banque Mondiale, en 2015, les 500 plus grandes sociétés multinationales (tous secteurs confondus) ont contrôlé environ 53 % du PIB mondial. Face à ce poids grandissant, les sociétés multinationales concurrencent le pouvoir des États qui cherchent à les réguler. Or cette volonté de réguler les sociétés multinationales est encore trop faible, certains États cherchant avant tout à attirer les Investissements Directs Etrangers

Il est pourtant essentiel que l'État, garant de l'intérêt général, puisse encadrer les activités de ces acteurs afin de garantir la prévention et la réparation des dommages environnementaux ou des violations des droits humains, que leurs activités pourraient causer, pour que plus jamais ne se reproduisent des catastrophes comme celle de l'Erika en 1999 ou l'effondrement du Rana Plaza au Bangladesh en 2013.

La société multinationale, en tant que groupe de sociétés, n'est cependant pas un sujet du droit international, le droit des sociétés reposant sur le concept d'« autonomie de la responsabilité juridique des sociétés » et ce, même si elles sont organisées en groupe. Il est alors impossible de rendre responsable la société mère vis-à-vis des activités de ses filiales. Cette irresponsabilité des maisons mères vis-à-vis des activités de leurs filiales et sous-traitants ne permet pas de faire appliquer effectivement le devoir de vigilance en matière de respect des droits humains tel que défini dans les principes directeurs des Nations Unies, adoptés en 2011. L'accès à la justice pour les populations victimes de violations de leurs droits par des entreprises multinationales demeure très difficile et alimente un sentiment d'impunité. Il est urgent de remédier à cette situation et d'exiger une responsabilité juridique accrue de la part des sociétés multinationales à l'égard de l'ensemble de leurs activités et dans toute la chaîne d'approvisionnement.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

- Légiférer pour obliger les sociétés multinationales (dont les investisseurs) à respecter les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaine d'approvisionnement,
- Faire en sorte que ces entreprises multinationales, et leurs dirigeants, engagent leur responsabilité juridique (civile, pénale) quand il y a survenance d'un dommage,
- Mettre en place un mécanisme efficace d'accès à la justice pour les victimes, en établissant une responsabilité objective de l'entreprise causant le dommage (inversion de la charge de la preuve),
- 7 Traduire la réalité économique du groupe de sociétés en droit par sa reconnaissance juridique dans les droits français et européen.

Pour cela, il faut

Au niveau national :

- Adopter, si cela n'a pas abouti au cours de la mandature actuelle, la proposition de loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre, et son décret d'application permettant sa mise en œuvre effective. Proposer une nouvelle législation plus ambitieuse dès 2017 le cas échéant.
- Faciliter l'accès à la justice pour les victimes, situées dans des États dits « défaillants », de violations perpétrées par les activités des filiales/des chaînes d'approvisionnements de sociétés enregistrées sur le territoire français.

Au niveau européen :

Lancer une dynamique en faveur d'une législation communautaire contraignante sur le sujet (ceci peut notamment passer par le soutien français à l'initiative « Carton vert » visant à ce que les Parlements nationaux proposent une législation au niveau du Parlement européen).

Au niveau international :

Que la France soutienne le processus de négociation du groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies sur l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits humains.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Réguler, aux niveaux français et européen, les abus de pouvoir et la concurrence déloyale des acteurs économiques qui ont un impact négatif et direct sur les conditions de travail dans les pays du Sud, notamment dans les filières alimentaires mondiales et défendre au niveau international, notamment au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'application d'un salaire minimum vital pour les travailleurs et travailleuses.

lors que les chaines de production mondiales sont concentrées entre les mains d'une poignée d'acteurs économiques (fabricants, distributeurs, négociants...) exerçant une pression constante sur les prix d'achat et de vente des biens de consommation, les risques liés à cette pression sont transférés en amont de ces filières, principalement sur les travailleurs-ses. La structuration de ces filières d'approvisionnement mondiales génère des conditions de travail indécentes, des violations de droits humains et ne permet pas aux travailleurs-ses, qui ne touchent qu'une part infime de la valeur créée, de subvenir à leurs besoins fondamentaux et ceux de leurs familles.

Le secteur agricole, qui compte 35 % de la main d'œuvre mondiale, est particulièrement concerné avec 60 % des 450 millions de travailleurs-ses agricoles vivant dans la pauvreté. Au sein des filières agricoles mondiales, les acteurs de la grande distribution disposent d'un pouvoir considérable : 90 % des ventes françaises de produits alimentaires sont contrôlées par six grands distributeurs et 29 % des produits alimentaires vendus en grande distribution appartiennent à des marques de distributeurs.

Il est nécessaire de garantir des conditions de travail décentes et le paiement d'un salaire minimum vital permettant aux travailleurs-ses des chaines de production mondiales de subvenir à leurs besoins fondamentaux ainsi qu'à ceux de leurs familles.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

Au niveau national :

Imposer aux entreprises multinationales l'obligation d'adopter un plan de vigilance pour prévenir les atteintes aux droits humains, renverser la charge de la preuve et engager la responsabilité des entreprises devant le juge en cas de manquement à cette obligation de vigilance. Ce plan doit être doté de mécanismes de reddition de compte accessible pour la société civile qui peuvent permettre de rendre visible les actions des entreprises vis-à-vis de leurs engagements.

- Instaurer la transparence sur l'origine des produits alimentaires, et l'obligation associée de traçabilité physique pour les acteurs économiques intermédiaires.
- Redéfinir la notion de « bien-être » des consommateurs et consommatrices au-delà de la seule question du pouvoir d'achat en intégrant les enjeux de droits humains, de respect de l'environnement, d'équité, de choix, de qualité et d'accès digne, en particulier pour l'alimentation.
- Soutenir, en France et dans sa réalisation à l'étranger, l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°8 sur le travail décent pour tous, notamment sur les aspects diversification des activités (8.2), le travail décent et l'égalité des salaires (8.5), l'accès à la formation (8.6), la lutte contre la traite (8.7) et le droit des travailleurs (8.8).
- Ratifier la convention n°184 de l'OIT sur la sécurité et la santé en agriculture (2001) et la convention n°143 sur les travailleurs migrants (1975).

Au niveau européen :

- Soutenir la création d'un mécanisme européen coordonnant l'action de régulation des États membres en matière de pratiques commerciales déloyales dans les chaines d'approvisionnement; ce mécanisme devrait assurer le respect de standards minimaux édictés par la Commission européenne dont notamment un traitement équitable accordé aux entreprises localisées dans des pays tiers et le respect de l'anonymat et la confidentialité des échanges pour tous les plaignant-e-s.
- Soutenir la régulation de l'accumulation excessive de pouvoir par les acheteurs des filières de production mondiales à travers l'introduction du principe de neutralité dans le droit européen de la concurrence.

Au niveau international :

- Soutenir l'instauration par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'un système de calcul des coûts de production durables par filière agricole et par pays producteur qui soit transparent, public, débattu avec les principaux acteurs des filières (les organisations de producteurs-rices, les syndicats de travailleurs-ses agricoles, les négociants, les transformateurs, les fabricants, les marques et les distributeurs) et régulièrement révisé.
- Soutenir, au sein de l'OIT, l'adoption d'un texte reconnaissant la nécessité du paiement d'un salaire minimum vital aux travailleurs et travailleuses afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux et ceux de leur famille (loyer, énergie, alimentation, eau potable, habillement, santé, protection sociale, éducation, transports et épargne).
- Ratifier le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé (1930). Appeler les autres États à ratifier les conventions de l'OIT, dont notamment les conventions fondamentales n°87 et n°98 sur le droit syndical et le droit à la négociation collective.











pour une France solidaire dans le monde en 2017













Garantir le respect des droits des femmes comme partie intégrante des droits humains et leur justiciabilité dans toutes les politiques publiques menées et définies aussi bien au niveau national qu'international et encourager tous les États à ratifier sans réserve la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) et son protocole facultatif.

Pareix les chiffres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les femmes exercent deux à cinq heures de plus que les hommes par jour de temps de travail non rémunéré lié aux soins des autres. Parmi celles qui ont accès à un travail en dehors de la maison, elles sont 75 % à l'occuper dans le secteur informel, avec une rémunération moindre et des abus multiples de droits. Les femmes, notamment les mineures, sont également les premières victimes de la traite et de l'exploitation des êtres humains. En Afrique subsaharienne, presque 85 % des femmes actives occupent un emploi précaire, très souvent hors du champ de protection d'une législation relative au travail. Dans les pays les moins avancés, environ 79 % de ces femmes travaillent dans l'agriculture, alors que leurs droits fonciers ne sont pas bien protégés; elles ne constituent en Afrique que 15 % des propriétaires de terres. En France aussi, les inégalités, discriminations et marginalisations touchent sévèrement les femmes, qui sont plus touchées par la pauvreté que les hommes, gagnent un salaire de 23.5 % de moins en moyenne et ne composent qu'un quart de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Près de quarante ans après l'adoption de la CEDEF et plus de vingt ans après l'adoption d'une Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes par l'Assemblée générale des Nations Unies, les discriminations et violences exercées à l'encontre des femmes restent une réalité, tout autant que la lutte pour les droits des femmes et l'égalité homme-femme.

Les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives françaises en 2017 doivent s'engager à ce que la France reconnaisse, intègre et promeuve de manière transversale et systématique les droits des femmes, dans toutes ses politiques publiques, locales, nationales et internationales. Ils-elles doivent également garantir que la France se positionne officiellement en faveur des droits des femmes dans tous les espaces de discussions et de décisions bilatéraux et multilatéraux, tels que le Conseil européen, la Conférence internationale du travail ainsi que l'Assemblée générale et la « Commission de la condition de la femme » des Nations Unies.



Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielle et législatives de 2017 à démontrer leur volonté politique de répondre à ces enjeux et ainsi à s'engager solennellement à :

- Prendre en compte, dans le cadre de la prochaine stratégie « genre et développement » de la France, à compter de 2018, les recommandations de la société civile, notamment celles d'intégrer une compréhension des rapports sociaux de domination liés au sexe, de renforcer l'appui financier aux organisations défendant les droits des femmes, mais aussi leur participation aux instances de décision.
- Allouer toutes les ressources humaines et financières nécessaires à l'application des droits des femmes, en conformité avec les Objectifs de Développement Durable et notamment l'objectif 5; il est particulièrement important de soutenir la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, leur participation aux instances de la vie sociale, politique et économique, leur accès aux ressources, ou encore la reconnaissance des soins et travaux domestiques des femmes, en particulier dans la politique de développement et de solidarité internationale de la France.
- Assurer un suivi et une évaluation de l'application effective des droits des femmes en France et dans les projets de développement de la France à l'international, de façon transparente et inclusive, en mettant notamment à disposition du public toutes les informations relatives au mécanisme de redevabilité en question et en intégrant les organisations de la société civile qui défendent les droits des femmes.
- → Ratifier, sans exception ni réserves, la Convention n°189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques.
- Encourager tous les États membres à ratifier ou lever les réserves sur la CEDEF et son protocole facultatif en les notifiant au Secrétariat général des Nations Unies.
- Favoriser l'adoption d'une convention internationale de l'OIT sur la violence sexiste au travail.







